



Divorce/Dissolution du partenariat enregistré Moldavie : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.07.2022

Documents à soumettre

- Jugement de divorce avec date d'entrée en vigueur, si le divorce a été prononcé par un tribunal
- Acte de divorce (duplicata, datant de moins de six mois), si le divorce a été prononcé par un office de l'état civil
- Copie du passeport

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tous les documents moldaves doivent être traduits dans une langue nationale suisse (français, allemand ou italien) et les traductions légalisées par un notaire reconnu par les autorités moldaves.

Légalisation

Tous les documents moldaves doivent être munis de l'apostille du ministère de la justice.

Ministère de la justice : +37 322 201 457 ou 234 795
Direcția Apostilă (Depunerea/Ridicarea actelor): (+373 22) 20-14-57
secretariat@justice.gov.md, apostila@justice.gov.md

Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Il est nécessaire d'apporter une copie (recto-verso) de tous les documents mentionnés ci-dessus.

Indications supplémentaires à fournir : adresse exacte du domicile, nom(s) et prénoms des parents, lieu de naissance et état civil (célibataire, divorcé/e, veuf/ve).